

Consultation de la fiche Avenir : message aux élèves et à leur famille

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la procédure Parcoursup pour l'admission de votre enfant dans l'enseignement supérieur, un document dit « Fiche avenir » renseigné par le lycée complètera son dossier et sera transmis via la plateforme aux responsables pédagogiques des formations d'enseignement supérieur pour lesquelles il a formulé des vœux.

Cette fiche Avenir comporte :

Des éléments communs à l'ensemble des vœux :

- pour chaque discipline : le 1^{er} semestre de terminale et le positionnement de votre enfant dans la classe ou dans un groupe, l'effectif de sa classe ou du groupe ;
- l'appréciation des enseignants de chaque discipline ;
- les éléments d'appréciation de son professeur principal.

Des éléments qui peuvent être différenciés selon les vœux formulés :

- l'appréciation et l'avis du chef d'établissement

À partir du 28 mars 2019, vous pourrez consulter les éléments suivants : le 1^{er} semestre de terminale pour chaque discipline ainsi que le positionnement de votre enfant dans la classe ou dans un groupe de la classe (exemple en langue vivante).

Nous vous invitons à vérifier avec votre enfant chaque note saisie et à signaler avant le 3 avril 2019 toute erreur ou oubli au professeur principal.

Pour consulter la fiche Avenir, vous devez vous connecter au dossier de votre enfant sur Parcoursup, accéder à sa liste de vœux et ouvrir chacun d'entre eux.

A partir du 15 mai 2019, vous pourrez consulter les appréciations des professeurs et l'avis du chef d'établissement sur chaque fiche Avenir.

Cordialement,